L'affaire mystérieuse de la Croix-au-Bac

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

Le mutilé sous les verrous

Devant la gravité de ces déclarations, la gendarmerie n'hésita pas. Elle mit le mutilé en état d'arrestation.

MORVAN Alphonse, qui exerce la profession de rempailleur de chaises, est né à Calais en 1888 et est par conséquent âgé de 36 ans. Les renseignements recueillis sur son compte ne sont guère favorables. Bien que grand mutilé de guerre, au pourcentage de 80 %, il se livrait au braconnage et à la bibesion. Morvan habite la Croix au Bac depuis la guerre. Au début, il garda un camp de vieux métaux, puis l'affaire ayant été liquidée, il se mit à rempailler des chaises. Célibataire, il s'était construit un baraquement qu'il habitait seul au bout du hameau.

Il nie avec énergie !... mais !...

Dès les premières heures de la matinée, M. COUSSEMACKER, inspecteur de police mobile, arrivait hier à la Croix au Bac et poursuivait l'enquête qu'il avait discrètement amorcée. L'habile policier usa de ruse et se dépensa tout entier pour obtenir des aveux de l'accusé. Celui-ci, cependant, nia toutes les charges qui pèsent sur lui, avec la dernière énergie.

— Je n'ai jamais rien dit à quiconque, dit-il, je ne sais rien !

Pressé de questions, il finit cependant par dire son étonnement d'avoir appris que le soir de la disparition du Vieux Romain, les époux S... étaient venus coucher chez eux !

Depuis quelques jours, dit-il, ils couchaient ailleurs, car ils craignaient les représailles du vieux. Pourquoi sont-ils rentrés ce soir-là ? je ne le sais... je ne sais rien de plus.

MORVAN donne en outre toutes les indications désirables sur son emploi du temps le jour de la disparition. Seulement, il y a un seulement !... Il ne peut dire à quelle heure il est rentré chez lui le soir !

J'étais ivre, dit-il... je ne me rappelle plus.

Morvan reconnaît en outre avoir joué aux cartes avec le Vieux Romain, la veille de sa tragique disparition !

Inutile de souligner que les alibis de l'accusé seront rigoureusement contrôlés.

Ce qu'on dit à la "Bonne Friture"...

Dans le courant de l'après-midi, poursuivant notre enquête, nous sommes allés interviewer Mme Lecouche, née Turbé, tenancière de la « Bonne Friture », coquet estaminet situé tout auprès du Pont de la Boudrelle.

C'est d'ici qu'est parti Romain pour ne plus revenir.

Très aimablement, Mme Lecouche répond à nos questions.

« Romain, nous dit-elle, était ici depuis trois jours. Il venait de chez Sennesal, d'où on l'avait, paraît-il, chassé. C'était un bon vieux, propre, aimable, coquet, presque.

— Avait-il de l'argent ?

— Il venait de vendre sa maison et avait récemment hérité de ses sœurs décédées.

Le jeudi 4 septembre, la veille de sa disparition, il joua aux cartes l'après-midi — une seule partie — avec le mutilé. Ils se quittèrent en très bons termes.

Le jour de son départ, il se leva de bonne heure, à 6 heures 30. Il me dit : « Aujourd'hui, je vais aller toucher mes coupons à Steenwerck. Je profiterai peut-être du voyage pour acheter du tabac en Belgique. Il s'habilla ensuite, se mit sur son « trente et un » comme en dit ! fuma une pipe et partit d'un pas allègre par le sentier qui conduit à Steenwerck à travers champs.

En partant, il cria : « Je ne la ferai pas longue ! » Je lui répondis : « Je vous attendrai pour dîner ». — « C'est ça ! » dit-il en s'éloignant.

Pauvre vieux ! C'était un excellent homme. Que peut-il bien lui être arrivé ?

...et au "Soleil Levant" !

Nous avons aussi interviewé M. Temperman, ouvrier agricole, tenancier de l'estaminet « Au Soleil Levant », chez qui, d'après le dénonciateur, les graves propos du mutilé auraient été tenus.

M. Temperman *affirme* qu'il nous parle sincèrement en nous déclarant : « Je ne sais rien de ces prétentues accusations. Un jour, cependant Morvan a dit ici, dans mon estaminet, à Sennesal : « Gaston, tu n'as plus le droit de parler. Tu n'as plus qu'à te taire. Je pourrai te fermer le bec quand je voudrai ».

Que voulait-il dire par là ? Je ne l'ai pas demandé. Cela ne me regardait pas ! et M. Temperman nous dit tout le souci que lui cause cette affaire. « J'en suis peiné, dit-il, que j'en ai pris la cuite ! »

On retrouve des obligations du "Vieux Romain"

Nous avons dit plus haut : l'accusateur X avait laissé entendre que l'assassinat — s'il y eut assassinat — avait été commis avec la complicité d'un Belge. Un fait troublant, comme beaucoup d'autres dans cette affaire, nous a été signalé hier, qui n'est pas, on le reconnaîtra, sans intérêt. Le Parquet d'Hazebrouck a été avisé ces jours derniers, en effet, par le Parquet d'Ostende, qu'une obligation décennale inaliénable, établie au nom de Adolphe Vanvlaemertinghe, le Vieux Romain, a été vendue à Ostende à un ouvrier belge — qui en a fait la déclaration — par un inconnu grand, mince, bizarrement accoutré d'une redingote et coiffé d'une casquette grise.

Quel est cet individu ? et d'où tenait-il l'obligation du Père Romain ?

C'est ce que la police belge va s'efforcer d'établir.

Une affaire compliquée

Sur mandat d'amener délivré par le Parquet, Alphonse Morvan le mutilé a été transféré hier à midi à la prison d'Hazebrouck.

Cette arrestation, comme bien l'on pense, a causé une énorme sensation dans la région. Va-t-il enfin élucider le mystère de la disparition ?

Après les faits que nous avons relatés les soupçons semblent naturellement peser sur Morvan le mutilé. Un fait encore ne paraît guère militer en sa faveur.

D'après les déclarations qu'il fit à M. l'inspecteur COUSSEMAEKER, Morvan savait que le Vieux Romain devait aller le vendredi toucher ses coupons au Crédit du Nord. La veille de la disparition, il passe sa journée à boire. Pourquoi ?

Il a oublié ou ne veut pas dire l'heure à laquelle il est rentré à son baraquement, alors qu'il donne un emploi du temps détaillé de sa journée. Pourquoi ?

Tous ces points restés obscurs, joints aux autres non moins troublants, font de cette affaire une cause compliquée dont il sera intéressant de suivre le développement.

Marcel POLVENT.

UN ENFANT TUÉ PAR UNE AUTO A LA MADELEINE

Jeudi, vers 14 heures, une auto appartenant à MM. Dalle et Lecomte, papetiers à Bousbecque (Nord) et conduite par le chauffeur Pollet Roland, demeurant également à Bousbecque, rue Saint-Joseph, arrivait à une allure modérée, près du Pont supérieur du chemin de fer à La Madeleine.

Afin d'éviter une voiture qui stationnait, le chauffeur obliqua vers la gauche.

Au moment où le conducteur effectuait la manœuvre pour reprendre sa droite, un enfant, Voerman Raoul, âgé de 9 ans, habitant avec ses parents rue Jules Guesde, n. 75, à Marcq-en-Barœul, déboucha derrière une voiture attelée, qui croisait l'auto et vint se jeter sur celle-ci. Le chauffeur s'arrêta aussitôt pour se porter au secours du bambin et le transporter chez M. le docteur Trigart. Le praticien, jugeant l'état du blessé très grave, ordonna son transfert immédiat à l'Hôpital St-Sauveur, à Lille. Malheureusement, l'enfant expira en cours de route.

M. Dumont commissaire de police, s'est rendu sur les lieux et a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

Ajoutons que le corps de l'enfant a été transporté à la Faculté de Médecine aux fins d'autopsie.

Quant au chauffeur, vu la gravité de l'accident, il a été mis à la disposition du Parquet.

Détail navrant : le petit Voerman a été écrasé sous les yeux de sa jeune sœur. Les parents, dont le désespoir fait peine à voir, sont établis commerçants à Marcq-en-Barœul où ils sont très estimés. C'est dire que cet accident y a causé un vif émoi.

FIN D'UNE GRÈVE DE TISSEURS A ROUBAIX

Les ouvriers tisseurs des usines Glorieux et de Pierrepont, à Roubaix, ont repris le travail hier matin. Ils y ont été engagés par celui d'entr'eux dont le renvoi avait déterminé l'arrêt du travail. Ils ont accepté l'augmentation de 0 fr. 10 accordée par le Consortium Textile pendant la durée de la grève.

Faux chèques à Arras Roubaix et Tourcoing

LES CINQ FILOUS ARRÊTÉS ENVOYÉS EN MISE EN ACCUSATION

Paris, 18. — En novembre 1923, les succursales d'une banque du boulevard des Italiens à Arras, Roubaix et Tourcoing, s'aperçoivent que des faux chèques pour 230.100 fr., avaient été présentés à leurs guichets par des faussaires.

Ceux-ci furent arrêtés. Ce sont les nommés Victor Dursapt, Carro dit Bagnaia, Lapasou, Cardini Rodrigues dit Ramirez et Guilhermo-Bilbao.

M. Gorse, juge d'instruction, vient de les envoyer devant la Chambre des mises en accusation pour faux et usage, et faux passeports.

LA DEVISE BELGE SE DÉFEND

Bruxelles, 18. — Le gouvernement belge a signé, à midi, avec les représentants de la banque Morgan et du Guaranty Trust de New-York, un contrat d'emprunt de 500 millions de dollars du type 6 %, remboursable en 30 ans. Le taux d'émission étant 87 1/2, un autre emprunt du même montant sera émis dans le premier semestre de 1925.

Ces deux emprunts serviront à consolider la dette flottante, à constituer une masse de manœuvre pour défendre la devise belge et à financer le développement économique du Congo.

UNE CAGE REMPLIE D'HOMMES TOMBA DE 1.500 MÈTRES

Johannesburg, 18. — Dans le puits sud d'une mine, à la suite de la rupture de câble, la cage, dans laquelle se trouvaient trente indigènes et un blanc est tombée d'une hauteur de 4750 pieds (exactement 1440 mètres) et est venue s'écraser au fond en un amas informe.

ACCROCHAGE A 500 MÈTRES

Washington, 18. — Immédiatement après le lancement d'un avion à l'aide d'une catapulte, une autre expérience couronnée de succès a été faite à Belleville (Illinois).

Un avion a réussi à s'accrocher à un dirigeable, en plein vol, puis à se détacher et à continuer son vol.

Ce tour de force a été vu par de nombreux experts et a été accompli à une hauteur de 500 mètres.

Le Budget du Travail à la Chambre

Paris, 18. — La Chambre a continué la discussion du Budget du travail.

Elle procède au vote des divers chapitres.

Sur le chapitre des crédits pour les traitements des inspecteurs du travail, ESCOFFIER, député du Nord, prend la parole.

La refonte de la législation des accidents du travail

ESCOFFIER demande à son tour, un meilleur traitement pour les inspecteurs du travail et le renforcement du contrôle en ce qui concerne l'application de la loi de 1898 sur les accidents du travail, cette loi à laquelle le monde du travail tient tant. Il est d'ailleurs temps de refondre complètement la législation des accidents du travail.

L'orateur voudrait que la loi allouât aux femmes qui perdent leur mari par suite d'un accident du travail, une indemnité pour chaque enfant à sa charge, même pour les enfants au-dessus de 16 ans.

ESCOFFIER voudrait encore que l'assistance judiciaire fût accordée aux accidentés du travail pendant toute la durée de la procédure, quand procédure il y a, et même en appel, ce qui jusqu'à présent, leur est refusé.

GONIAUX parle dans le même sens et réclame notamment l'augmentation de l'indemnité allouée aux accidentés du travail, ainsi que le relèvement du taux des pensions qui leur sont attribuées pour infirmités.

Un projet de réforme sera déposé en Janvier

M. GODART, ministre du Travail, répondant aux députés du Nord, promet d'intervenir auprès de son collègue des Finances pour que satisfaction soit donnée aux inspecteurs du Travail.

Il déclare que, comme eux, il est convaincu de la nécessité de refondre la loi 98 sur les accidents du travail : comme eux, il estime qu'il y a bien des améliorations à apporter à cette législation (augmentation des rentes reversibles)

Le ministre ne veut pas entrer dans les détails, mais il annonce dès à présent, qu'il déposera au mois de janvier, le projet de loi de refonte de la législation du travail et qu'il espère ainsi donner satisfaction aux divers orateurs.

Les 8 heures dans les Mines

Sur le chapitre 29 (sécurité des ouvriers mineurs), GONIAUX se plaint que la loi de 8 h. ne soit pas observée pour certains ouvriers du fond, qui assurent la sécurité de la mine. Le ministre lui répond qu'il prendra des mesures pour que la loi soit observée.

GONIAUX traite ensuite de la contribution mensuelle de l'Etat aux fonds spéciaux de la caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs.

La suite de la discussion du budget est ensuite renvoyée à vendredi matin.

M. Delesalle interpelle sur les menées communistes

M. DELESALLE, député du Nord, demande à interpeller le gouvernement sur les manifestations qui se sont déroulées lors de l'inauguration de l'ambassade des Soviets à Paris.

M. Camille CHAUTEMPS. — Le Gouvernement demande le renvoi à la suite.

M. DELESALLE. — Je n'accepte pas le renvoi à la suite sans justification. Le Gouvernement a cru devoir reconnaître le Gouvernement des Soviets « de fait » : les événements se sont précipités ; le député du Nord entreprend de rappeler les conditions dans lesquelles M. Krassine a pris ses fonctions à Paris, les gouvernements français et russes prenant l'engagement de ne pas intervenir dans les affaires intérieures des pays où ils étaient représentés.

Il rappelle comment l'Internationale fut chantée à l'ambassade de la rue de Grenelle, tandis que le drapeau rouge était hissé.

D'après le député du Nord, l'ambassade sera un foyer de propagande communiste.

Le ministre de la Justice répond que c'est un droit consacré par les usages et qu'en l'absence de M. Herriot il demande à la Chambre le renvoi de l'interpellation. Le renvoi est voté par 319 voix contre 213.

Prochaine séance vendredi à 9 heures.

Le Sénat s'est occupé de la question des farines

Paris, 8. — La séance est ouverte à 15 heures.

M. René RENOULT, garde des Sceaux, dépose le projet d'amnistie retour de la Chambre. Puis, le Sénat discute le projet tendant à assurer dans des conditions plus favorables, l'approvisionnement en blé, farine et pain.

M. HALBERTI, rapporteur, expose l'économie du projet. Il annonce que la commission repousse la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires, en ce qui concerne les denrées panifiables, suppression qui constituerait pour le trésor une perte de 140 millions, sans avoir sur le prix du pain un effet appréciable.

La commission estime aussi trop élevé le chiffre de 150 millions pour la constitution d'un stock de prévoyance. Elle le réduit à 50 millions. Elle écarte également les dispositions votées par la Chambre en faveur des coopératives, qu'elle estime de nature à nuire au commerce.

Après diverses interventions, le Sénat passe au vote. L'article 2 est modifié et adopté, avec la rédaction suivante :

« A partir de la promulgation de la présente loi, sera exempté du l'impôt sur le chiffre d'affaires et de la taxe spéciale dite surtaxe à l'importation, les affaires de vente, de commission d'importation et de courtage, portant exclusivement sur les grains de blé tendre et seigle, destinés à la fabrication du pain ».

Finalement, le projet sur les graines et farines est voté.

La séance est levée. Prochaine séance, vendredi, à 9 heures.

LE SERVICE D'UN AN, LE SCRUTIN PUBLIC

Paris, 18. — Dans sa réunion de ce matin, le groupe socialiste a décidé de soutenir, dès la discussion du projet de loi sur l'incorporation de la classe 1923, le principe de la proposition Violla. Le groupe n'acceptera par conséquent, de voter l'incorporation de la classe 1923 que pour une durée d'un an au maximum.

D'autre part, le groupe a continué l'audition de M. Tseretelli, ancien ministre du cabinet Kerensky sur la situation en Géorgie.

Le groupe radical et radical-socialiste a décidé ce matin de demander la mise à l'ordre du jour d'un prochaine séance de la proposition de loi tendant à assurer l'élection du bureau de la Chambre au scrutin public.

GUÉRISON DE M. HERRIOT

Paris, 18. — L'amélioration de la santé de M. Herriot se poursuit régulière sans incident. La température qui était hier de 37° 8 était ce matin de 37° 3.

M. Herriot a reçu, ce matin, M. Quentin, président du Conseil municipal de Paris, et une délégation des maires de France.

Un déjeuner intime aura lieu demain au quai d'Orsay, en l'honneur de M. Ninotchitch, ministre des Affaires étrangères du royaume des Serbo-Croates et Slovènes, qui conférera ensuite avec M. Herriot, président du Conseil.

RÉCEPTIONS A L'ÉLYSÉE

Paris, 18. — Le président de la République a reçu M. Gabriel Hanotaux, directeur de l'Académie française, qui lui a présenté MM. l'abbé Brémond, Henri Robert, Camille Jullian, dont la réception a eu lieu récemment à l'Académie. M. Gaston Doumergue les a retenus à déjeuner.

Le président de la République a également reçu, jeudi matin, le bureau et une délégation de l'Association des maires de France qui lui ont été présentés par M. Maurice Quentin, président du conseil municipal de Paris.

Qu'est-ce que M. Krassine représente exactement ?

Paris, 18. — Un journal parisien, après avoir posé la question : Qu'est-ce que M. Krassine représente exactement ? y répond en ces termes :

D'après les documents officiels dont il est porteur, il représente le comité exécutif de l'Union des républiques soviétiques. D'après la formule de reconnaissance française, il doit représenter les territoires de l'ancien empire russe qui acceptent l'autorité des soviets. Le mot Russie, qui figure dans la formule française, est absent dans les documents russes.

Cette distinction est importante. Jusqu'ici, un ambassadeur parlait au nom d'un pays ou d'un chef d'Etat déterminé. Actuellement, c'est au nom d'une internationale des républiques soviétiques. Si demain une république soviétique se fonde en Chine, par exemple, et qu'elle adhère à l'Union, le camarade Krassine en sera-t-il automatiquement le représentant ?

Or, d'après une dépêche du « Japan Advertiser », il n'est point impossible qu'avec le concours de Sun Yat Sen et du général Feng Yu Hsiang, une partie de la Chine se donne un gouvernement soviétique. Il faut donc qu'il soit bien clair que Krassine ne représente que les territoires russes, et dans la mesure où ces territoires russes ne choisissent pas un autre régime.

CE QUE DIT L'AMBASSADEUR

Paris, 18. — Interviewé, l'ambassadeur des Soviets a déclaré :

De même que les ambassadeurs français ne sont pas responsables de l'activité de la franc-maçonnerie dans les autres pays, nous ne sommes pas responsables de l'activité du parti communiste.

M. Krassine a fait remarquer que le drapeau rouge avait été hissé également sur les ambassades soviétiques de Berlin et de Londres et que cela n'avait pas soulevé de protestations.

L'ambassadeur a insisté ensuite sur les possibilités de développement des relations franco-russes dans tous les domaines.

Il a ajouté que les Soviets étaient hostiles à la politique coloniale des grandes puissances, chaque pays ayant le droit de vivre indépendant, et comme son interlocuteur lui demandait qu'elle serait l'attitude de la Russie en cas de conflit anglo-égyptien, M. Krassine s'est borné à répondre :

Nous n'avons pas de relations directes avec l'Egypte, mais notre attitude peut se déduire de ce que j'ai dit au sujet des Colonies.

ON A TENTÉ DE PILLER NOTRE AMBASSADE A LENINGRAD

Paris, 18. — On publie une dépêche de Moscou, de source anglaise, signalant qu'une bande de cambrioleurs armés, a essayé, mardi soir de piller le bâtiment de l'ambassade de France à Leningrad.

Aperçus par les gardiens et les huissiers, les nocturnes visiteurs ne purent mener à bien leur projet et au cours de la lutte qui s'ensuivit l'un d'eux fut tué d'un coup de revolver et un autre arrêté.

M. HERRIOT A REÇU M. KRASSINE

Paris, 18. — M. Herriot a reçu aujourd'hui M. Krassine, ambassadeur de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ; M. Jean Hennessy, ambassadeur de France à Berne ; M. Franklin-Bouillon, président de la Commission des affaires étrangères de la Chambre.

UN CONSEIL DE GUERRE JUGERA SADOUL

Orléans, 18. — Sadoul a appris sans nulle émotion que son cas était compris dans le projet d'amnistie adopté par la Chambre.

Il sait, en effet (les conversations nombreuses qu'il a eues ici avec ses avocats, Me Maurice Flach et Me Berthon, l'ont édifié sur ce point), que même si le projet de la Chambre était ratifié par le Sénat, il n'en comparaîtrait pas moins devant le Conseil de guerre de la 5e région.

En effet, absous du crime d'intelligence avec l'ennemi, parce que la Russie des Soviets n'était pas juridiquement un pays en état de guerre avec la France, Sadoul aurait encore à répondre de deux chefs d'accusation : 1. Embauchage pour l'ennemi ; 2. désertion à l'étranger, crimes qui ne sont pas visés par le projet sur l'amnistie et pour lesquels il comparaîtra inéluctablement devant les juges militaires, au début du mois de janvier.

Sadoul soulèvera d'ailleurs l'incompétence du Conseil, en ce qui concerne l'embauchage pour l'ennemi ; en même temps il réclamera un supplément d'information.

L'histoire des diamants de sir Julius Wernher

VOLÉS POUR UN RICHE AMÉRICAIN ILS VIENNENT D'ÊTRE RESTITUÉS

Londres, 18. — C'est un véritable coup de théâtre : les diamants quasi historiques de la collection de feu sir Julius Wernher, le célèbre roi du diamant, qui avaient été volés en juin dernier, ont été rendus à leur propriétaire actuelle, lady Ludlow.

On publie à ce propos l'information suivante, qui semble émaner de Scotland Yard :

UNE COLLECTION VALANT PRÈS DE CENT MILLIONS

Un riche collectionneur américain, très âgé, convoitait depuis longtemps l'admirable collection que sir Julius avait rassemblée au prix d'années d'efforts et qui lui avait coûté plus d'un million de livres sterling. Après une visite à cette collection, unique, la convoitise du riche Américain devint irrésistible et comme il ne pouvait être question d'une transaction, il résolut de s'approprier à tout prix les diamants de sir Julius.

De retour à New-York, il s'aboucha avec trois des plus habiles cambrioleurs des Etats-Unis, qui promirent de lui livrer la fameuse collection contre 800.000 dollars, dont le tiers fut versé d'avance.

LES FILOUS DÉBARQUÈRENT PRÈS DE BOULOGNE

Le vol semble n'avoir été qu'un jeu pour les trois habiles filous qui avaient si bien pris leurs précautions que, durant soixante-dix minutes, ils purent choisir parmi les vitrines, sans être inquiétés, les joyaux qui leur avaient été plus spécialement désignés.

Le coup fait, les trois cambrioleurs montèrent dans une automobile qui les conduisit à toute vitesse à Douvres. Là, un yacht affrété spécialement, les prit à bord et les débarqua près de *Boulogne-sur-Mer, d'où, par la voie ferrée,* ils arrivèrent à Cherbourg, juste à temps pour s'embarquer à bord d'un paquebot où leur place avait été retenue à l'avance.

LE MANIAQUE ÉTANT MORT LES DIAMANTS FURENT RENDUS

Mais une heure avant leur arrivée à New-York, le collectionneur américain, pour le compte duquel ils avaient opéré, mourait d'une embolie.

Ils se trouvèrent donc sur le pavé de New-York avec en poche, des diamants qu'ils ne pouvaient songer à vendre parce qu'ils étaient connus de tous les joailliers.

Le communiqué de Scotland Yard devient à cet endroit assez vague. Il en ressort toutefois que les voleurs résolurent d'entrer en pourparlers avec l'héritière de sir Julius, lady Ludlow.

Il est évident que les tractations engagées par des tierces personnes aboutirent, puisqu'on annonce que les fameux diamants sont à nouveau en possession de leur légitime propriétaire.

La majoration de 7,40 % des tarifs « marchandises »

Paris, 18. — Le conseil supérieur des chemins de fer s'est réuni ainsi que l'on sait au ministère des Travaux publics. Il a approuvé l'application, pour l'an prochain seulement, du réajustement général des tarifs de base des marchandises qui entraînerait une majoration de 7.4 % des tarifs actuels.

Cette majoration ne s'appliquerait pas aux denrées périssables. D'autre part, le conseil a demandé que dans tous les cas où cette majoration aurait pour effet de porter les prix perçus à un taux supérieur aux maxima fixés par le cahier des charges, majorés de 180 %, les tarifs de base soient réduits de manière à ne pas dépasser les autorisations actuellement accordées par le Parlement.

Il a été en même temps précisé que les réseaux procéderaient d'urgence à la revision de ceux des tarifs de base que la majoration nouvelle rendrait excessifs pour certaines catégories de produits intéressant l'industrie, le commerce et l'agriculture.

Un régime de transport des ouvriers et employés

Le conseil a estimé, d'autre part, qu'il y avait lieu, en vue d'atténuer le déficit actuel et permanent des lignes de banlieue, de prier l'administration et les réseaux de chercher à établir, avec le concours financier des départements et des communes intéressées, dans les banlieues des grandes villes, un régime de transport des ouvriers, employés et autres usagers, qui tienne un compte équitable à la fois des besoins et ressources de chacun et des tarifs des divers autres moyens de transport existant dans la région.

Un million de commerçants seraient exonérés du chiffre d'affaires

Paris, 18. — La Commission des finances de la Chambre, dans sa séance d'aujourd'hui a recherché le système qu'il convenait d'adopter en ce qui concerne la taxe sur le chiffre d'affaires.

Elle a décidé d'exonérer de la taxe sur le chiffre d'affaires tous les commerçants et fabricants détaillants, à l'exception de ceux, occupant au total plus de 10 ouvriers ou employés, et exception également faite sur les articles de luxe. Cette décision libère de la taxe sur le chiffre d'affaires environ un million de commerçants.

La Commission a également exonéré le commerce du charbon, du coke, de la viande du sucre, café, thé, cacao, riz, ainsi que le commerce des engrais en remplaçant l'impôt, par des taxes compensatrices qui, en aucun cas, ne peseront deux fois sur le chiffre d'affaires, actuellement perçu.

M. Marx n'a pas encore accepté de constituer un cabinet allemand

Berlin, 18. — Le président Ebert a reçu à la fin de la matinée, M. Marx avec lequel il a conféré longuement sur la situation.

On apprend que le président d'Empire n'a pas chargé officiellement M. Marx de la formation du nouveau gouvernement ou plutôt que M. Marx n'a pas accepté cette mission.

Il s'est uniquement déclaré prêt à conférer successivement avec tous les groupes politiques pour établir les possibilités gouvernementales et les chances de succès.

Immédiatement après la visite à M. Ebert, M. Marx s'est rendu au Reichstag, où il a conféré successivement avec les socialistes, les chefs du parti du centre, les populistes et les populistes bavarois.

Les socialistes ont fait à M. Marx des déclarations analogues à celles d'il y a deux jours, c'est-à-dire qu'ils se sont prononcés catégoriquement contre tout bloc gouvernemental qui comprendrait les nationalistes.

Les représentants populistes ont maintenu également leur point de vue d'hier, qui rejette une coalition avec la participation des socialistes.

LE BANDIT « PAULO LE BOXEUR » A ÉTÉ ARRÊTÉ A MARSEILLE

Marseille, 18. — La police mobile a procédé à l'arrestation du nommé Paul Poirrovel, dit « Paulo le boxeur », qui, le 27 juillet 1924, avait été condamné pour vol, à quatre ans de prison par la Cour d'assises de la Haute-Vienne. Il avait participé à l'agression du caissier de l'Union coopérative à Limoges. Il avait réussi à s'évader de l'hôpital d'Angers, où il avait été conduit en vue d'un examen radio-graphique.

A LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DU NORD

L'assemblée générale mensuelle s'est tenue dimanche 14 décembre, au Palais-Rameau, sous la présidence de M. Bedène, vice-président.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière séance et aux présentations de nouveaux membres, M. le Président présente au nombreux auditoire, le conférencier M. Naziers, jardinier en chef de la ville de Douai, qui parle des *plantes d'appartement.*

Il indique avec son talent habituel, les soins à leur donner tarrossages, bassinages, lavages et rempotageu) et fait connaître celles à fleurs et à feuillage qui résistent le mieux et que l'on emploie le plus souvent à la décoration des appartements.

Le conférencier fut chaudement félicité par M. le Président et l'assemblée.

M. Bedène annonce que la prochaine assemblée aura lieu le dimanche 18 janvier prochain, où il sera procédé au renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration.

La séance se termine par le tirage d'un magnifique lambola de plantes variées fournies par un horticulteur de Lille.

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES

La Société d'Horticulture du Nord de la France à l'occasion de l'Exposition internationale du Cinquantenaire et du Congrès Franco-Belge des Jardins ouvriers, avait organisé entre tous les amateurs un concours de photographie artistique et documentaire.

Le jury a examiné le 20 octobre, au Palais-Rameau, les clichés exposés et a attribué les récompenses suivantes :

Première section photos en couleurs. — 1er prix, 100 francs en espèces, Mlle Hélène Crombez à Lille ; 2e prix, 50 francs en espèces, M. Savories, à Croix ; 3e prix, 25 francs en espèces, M. Malleux, à Lille.

Deuxième section, photos en noir, série, etc. — 1er prix, 50 francs en espèces et diplôme de médaille d'argent, M. Walfar, à Fives-Lille ; 2e prix 25 francs en espèces, M. Halleux, à Lille ; 3e prix, 10 francs en espèces, M. Savories, à Croix.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Beau temps ; ciel brumeux, nuageux avec éclaircies. Vents de Sud-Ouest : 4 à 6 mètres. Température minimum, environ 1°.

Rhumatisants !

Il faut que votre guérison soit définitive

C'est pourquoi nous publions des attestations de malades dont la guérison remonte le plus loin possible : 6 mois, un an, plus encore, afin qu'il soit bien prouvé que les saisons n'ont pas fait réapparaître les souffrances de ceux que nous avons traités.

En effet, tous nos efforts tendent à guérir définitivement les articulations et les muscles malades de façon à ce que ceux que nous avons soignés puissent travailler régulièrement dans l'avenir. C'est une grande supériorité de notre traitement qui permet de faire pénétrer un médicament jusqu'au point d'où vient la douleur, de donner des résultats que l'on peut réellement qualifier pratiquement de définitifs.

Le traitement étant relativement court et par cela même d'un prix modéré, on ne saurait trop encourager les rhumatisants à se soigner sérieusement pendant quelques jours plutôt que de dépenser inutilement leur argent pendant des années à acheter des drogues inefficaces.

La lettre ci-dessous démontre clairement que M. M. Caffart a été complètement guéri.

« Cher Docteur, Je suis heureux de venir vous remercier SIX MOIS APRES LA GUERISON COMPLETE DE LA SCIATIQUE DE MA JAMBE DROITE DONT J'AVAIS SOUFFERT PENDANT 5 MOIS, au point d'avoir dû cesser tout travail. Je souffrais en tout temps, aussi bien le jour que la nuit et n'arrivais qu'en m'appuyant à faire quelques pas dans la maison.

Après la première visite, je pus venir chez vous sans être accompagné. Il y avait donc déjà un soulagement marqué. Après la deuxième visite, je pus reprendre mon travail et ne plus le quitter depuis. J'étais complètement guéri. Je puis dire que ma jambe droite est maintenant aussi bonne que la gauche. Signé : Maurice Caffart, route de St-Venant, Annezin-les-Béthune.

L'Institut Anti-Arthritique Dr Réclam qui applique ce traitement est situé à Lille, 67, rue Barthélemy-Delespaul et donne ses consultations le dimanche matin de 8 heures à 12 heures, le mardi et le jeudi de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures. Prendre le car D à la gare et descendre rue Barthélemy-Delespaul.

VALENCIENNES

L'Institut Anti-Arthritique donnera *qu'il* consultations aux rhumatisants LES SAMEDI 26 DÉCEMBRE ET 27 DÉCEMBRE, à l'Hôtel de Flandre, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

LENS

L'Institut Anti-Arthritique donnera exceptionnellement aux rhumatisants encore quelques consultations à Lens à l'Hôtel de la Gare (en face de la gare), le Vendredi 19 courant, de 10 heures à 12 heures et de 14 h. à 16 heures, et le VENDREDI 26, DE 2 H. à 4 H.

Pas de consultations de Mardi MIDI 23 à Vendredi midi 26 Décembre. 9610

FEUILLETON DU 20 DECEMBRE 1924. — N° 6

L'IDYLLE DANS LA Tourmente

GRAND ROMAN INÉDIT

par Gilles ROSMONT

Résumé des feuilletons précédents

Olivier Flavignac, employé de ministère, aime en cachette Mlle Daveray qui devient Madame des Bardins.

Celle-ci divorce peu après et Flavignac, reprenant espoir se présente chez elle. Il y trouve un accueil cordial.

Il apprend que les deux enfants de Mme des Bardins sont de celle, il jure à la mère de les lui rendre. Il se met aussitôt en campagne.

— Faites-nous grâce de vos réflexions, fit Christiane.

— Je rentrai dans la maison pour dire à monsieur que la voiture attendait. Comme d'habitude, il conduisit les enfants jusqu'à la porte, les embrassa, leur recommanda d'être bien sages et me donna, comme toujours aussi, un billet de cinq francs pour leur acheter des gâteaux.

« Je fis arrêter l'auto devant la pâtisserie, je laissai Henri et Simone dans la voiture et je courus à la boutique, pour choisir les gâteaux...

— Vous auriez mieux fait, observa la mère, très émue, de les emmener avec vous dans la boutique.

— C'est vrai... je me le suis déjà reproché cent fois depuis deux heures... avec cette précaution le malheur ne serait pas arrivé...

— Après... Après...

— Oh ! madame, ne m'accablez pas... poursuivit la domestique en sanglotant. A peine m'étais-je éloignée de la voiture qu'une femme y entra par la portière, du côté de la chaussée — c'est la pâtissière qui m'a raconté tout cela.

« Cette femme avait, paraît-il, un paquet à la main — des gâteaux probablement — dès qu'elle fut montée, l'auto partit immédiatement.... je ne me suis plus aperçue de rien.

« Ce fut la pâtissière, madame Lauzy, qui m'avertit : «Est-ce que ce n'est pas votre auto qui vient de partir ? » me demanda-t-elle.

« Je regardai alors dans la rue, je poussai un cri et je me jetai dehors, pour courir après eux... Je m'élançai de toute la vitesse de mes jambes dans la rue de Rivoli, en poussant des cris de détresse... loin devant moi... j'aperçus l'auto qui disparaissait...

« Comme une folle, j'ai couru jusqu'à la place du Châtelet, où je me suis affaissée, exténuée... Des curieux se sont attroupés autour de moi, un agent est venu me relever.

« J'ai raconté le terrible malheur qui m'était arrivé, l'agent m'a conseillé d'aller trouver le commissaire de police... mais je suis venue ici d'abord, madame, pensant qu'il valait mieux vous prévenir tout de suite.

Un lourd silence tomba... Christiane écoutait ce récit haletant, incapable de prononcer un mot.

Ce fut Olivier qui reprit la parole le premier et demanda :

— Dites-moi, Fanny, vous êtes sûre que tout s'est bien passé comme vous venez de le raconter ?

— Oui, monsieur, je le jure sur mon salut éternel...

Christiane se leva alors tout d'une pièce en disant :

— En voilà assez... Ce parquet me brûle les pieds... Il faut que je sorte... Il faut que je retrouve mes enfants... Je ne peux pas attendre davantage.

Où voulez-vous aller ? demanda Flavignac.

— Rue Pasquier.

— Vous voulez retourner chez cet homme ?... Aurez-vous le sang-froid, la fermeté nécessaires ?

— Si mes enfants se trouvaient dans une maison en flammes, croyez-vous que j'hésiterais à me jeter dans le brasier ?... Est-ce que le courage me manquerait ?

— Non, Christiane, je suis sûr, au contraire, que vous auriez tous les courages.

— Vous comprenez donc bien que cet homme ne me fait pas peur... Pourquoi m'a-t-il enlevé mes petits ?... C'est horrible... c'est monstrueux !... Je veux qu'il me les rende, ce soir même... Je ne vis plus, je ne peux plus vivre sans mes enfants.

— Si je puis vous être utile, disposez de moi.

— Merci, Olivier... Je n'ai besoin de personne pour la démarche que je vais faire. Mais le temps passe, il est près de six heures, il faut que je parte. Adieu, mon ami... à bientôt !

— Je reviendrai ce soir même, si vous le permettez...

— Oui... c'est cela... à ce soir !

CHAPITRE V

DEMARCHE DOULOUREUSE

Après avoir quitté ses enfants, Claude des Bardins s'était fait conduire à sa fabrique de Levallois-Perret.

Revenu rue Pasquier depuis cinq minutes, il était monté dans sa chambre pour changer de vêtements, lorsque son domestique vint l'informer qu'une dame désirait lui parler.

L'ingénieur redescendit immédiatement et pénétra dans le salon où la visiteuse l'attendait, debout au milieu de la pièce, le visage dissimulé sous une voilette.

En voyant entrer son mari, Christiane releva brusquement sa voilette et montra son visage anxieux.

Instantanément Claude la reconnut et demeura une seconde pétrifié.

— Vous ?... Vous ici, madame ?... balbutia-t-il.

— Oui, c'est moi, répondit la jeune femme, et vous savez pourquoi je viens, je suppose...

— Je sais, moi, pourquoi vous venez ?... Je ne vous comprends pas, madame.

— Je viens vous redemander mes enfants. comprenez-vous, maintenant ?

— Je jure que je ne comprends pas un mot de ce que vous me